

DELIBERATION N° 10**Versements anticipés de subventions et contributions municipales****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
 Nombre de conseillers en exercice : 39
 Nombre de présents : 32
 Nombre de votants : 39*

LE ONZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATORZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 3 décembre 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : JUMEL Sébastien, LANGLOIS Nicolas, RIDEL Patricia, CARU-CHARRETON Emmanuelle, WEISZ Frédéric, BUICHE Marie-Luce, ELOY Frédéric (à partir de la question n°4-1), AUDIGOU Sabine, GUEROUT François, LECANU Lucien, LEFEBVRE François, BEGOS Yves, CYPRIEN Jocelyne, VERGER Daniel, ROUSSEL Annette, PATRIX Dominique, MENARD Joël, DESMAREST Luc, CAREL Patrick, AVRIL Jolanta, PARESY Nathalie, LETEISSIER Véronique, BUSSY Florent (à partir de la question n°13), BUQUET Estelle, QUESNEL Alice, ANGER Elodie, BLONDEL Pierre, PETIT Michel (jusqu'à la question n°32), ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°32), GAUTIER André (jusqu'à la question n°32), BAZIN Jean (de la question n°4-1 à la question n°32), BREBION Bernard, JEANVOINE Sandra

Sont absents et excusés : ELOY Frédéric (de la question n°1 à la question n°4), GAILLARD Marie-Catherine, BOUVIER-LAFOSSE Isabelle, CLAPISSON Paquita, BUSSY Florent (de la question n°1 à la question n°12), PAJOT Mickaël, THETIOT Danièle, OUVRY Annie, BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°4)

Pouvoirs ont été donnés par : GAILLARD Marie-Catherine à JUMEL Sébastien, BOUVIER-LAFOSSE Isabelle à BUICHE Marie-Luce, CLAPISSON Paquita à CARU-CHARRETON Emmanuelle, BUSSY Florent à WEISZ Frédéric (de la question n°1 à la question n°12), PAJOT Mickaël à GUEROUT François, THETIOT Danièle à PETIT Michel (de la question n°1 à la question n°32), OUVRY Annie à GAUTIER André (de la question n°1 à la question n°32)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

Rapporteur : M. Nicolas LANGLOIS, Adjoint au Maire

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission n° 1 du 2 décembre 2014,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'un acompte représentant trois douzièmes du montant de leurs subventions 2014, aux organismes suivants :

Organismes	Imputation	Montant
Estran	025 – 6574 – ST43	20 500 €
Comité Social du Personnel	020 – 6574 – PR10	57 500 €
Dieppe Scène Nationale	314 – 6574 – PA33	127 500 €
Amicale des employés communaux	020 – 6574.6 – PR10	3 445 €
Dieppe Universitaire Club	40 – 6574 – PA33	21 000 €
CCAS de Dieppe	520 – 657362.1 – PA50	130 792 €
RPA du Pollet	520 – 657362.2 – PA50	62 688 €
CCAS de Neuville	520 – 657362.3 – PA50	120 453 €
RPA Mont Robin	520 – 657362.4 – PA50	12 969 €
Maison Jacques Prévert	422 – 6574.3 – PA41	67 500 €
Maison des Jeunes Maison Pour Tous	422 – 6574.41 – PA41	36 000 €
Maison des Jeunes et de la Culture	422 – 6574.5 – PA41	33 625 €
Oxygène	422 – 6574 – PA41	54 000 €
Maison des Jeunes (centre social Mosaïque)	422 – 6574.42 – PA41	13 000 €
Foyer Duquesne	025 – 6574 – PA41	37 250 €

Le versement des acomptes n'engage pas le budget de la Ville quant au montant définitif de la subvention 2015.

☞ Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--